

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 6 mars 2018 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, lundi 12 mars 2018 à 18 h 30 heures à la mairie de Thoard.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 29 janvier 2018
- Approbation du compte de gestion du budget principal 2017
- Approbation du compte administratif du budget principal 2017
- Approbation du compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2017
- Approbation du compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2017
- Demande de subvention pour l'aménagement du foyer rural
- Choix du maître d'œuvre pour la restauration du chœur et de la sacristie de l'église
- Modification de la date du versement du CIA aux agents communaux
- Fixation du tarif de locations de l'ancien local « surgélateur »
- Destination du garage « Masseboeuf »
- Point sur les travaux en cours : local boulangerie, réseaux du village, haut débit, aire de camping-car
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses
- Prise en charge de tickets de cantine

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire  
Etaient présents : Jean-Claude FABRE, Elisabeth DALMAS, Jean-Claude COLLAVINI, adjoints,  
Nathalie BAILLE, Michel DENEUVE, Elisabeth JOVET, Patrick JULIEN, Maryvonne  
POMMIER, Cathy RAMBAUD, Guy RAIMON, conseillers municipaux.

Excusés : Annie BAUSSAN, Isabelle PEIGNEUX, Jean-Louis PIN

Absente : Anaïs DELAYE

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Elisabeth DALMAS est élue secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du 29 janvier 2018**

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2018 est lu et approuvé à l'unanimité

**DCM12032018-1-Approbation du compte de gestion du budget principal 2017**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **DCM12032018-2-Approbation du compte administratif du budget principal 2017**

Après présentation des comptes par le Maire, M. Jean-Claude FABRE, 2ème adjoint prend la présidence du conseil municipal pour soumettre le compte administratif 2017 du budget principal, à l'assemblée, qui se présente comme suit :

dépenses de fonctionnement	618 680.03 €
recettes de fonctionnement	893 910.31 €
excédent de fonctionnement	275 230.28 €
dépenses d'investissement	373 222.60 €
recettes d'investissement	547 006.43 €
excédent d'investissement	173 783.83 €
excédent global	449 014.11 €
dépenses d'investissement à reporter	167 000.00 €
recettes d'investissement à reporter	20 000.00 €
déficit sur les reports	147 000.00 €
excédent global	302 014.11 €

Hors, la présence de M. Denis BAILLE, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents (10 voix pour) adopte ces résultats.

M. le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

### **DCM12032018-3-Approbation du compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **DCM12032018-4-Approbation du compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2017**

Après présentation des comptes par le Maire, M. Jean-Claude FABRE, 2ème adjoint prend la présidence du conseil municipal pour soumettre le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, à l'assemblée, qui se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation	132 899.29 €
Recettes d'exploitation	145 678.34 €
Excédent d'exploitation	12 779.05 €
Dépenses d'investissement	281 908.16 €
Recettes d'investissement	354 322.44 €
Excédent d'investissement	72 414.28 €
excédent global	85 193.33 €
Dépenses d'investissement à reporter	52 000.00 €
Recettes d'investissement à reporter	0.00 €
Déficit sur les reports	- 52 000.00 €
Excédent global	33 193.33 €

Le compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, (10 voix pour) hors la présence de M. Denis BAILLE, Maire.  
M. le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

#### **DCM12032018-5-Demande de subvention pour l'aménagement du foyer rural**

M. Jean-Claude FABRE, indique que le coût du réaménagement de la partie « office » du foyer rural est en cours de chiffrage. Le matériel est estimé à 9 600 € TTC. La commune peut prétendre à une subvention de 40 % dans le cadre du FODAC, plafonnée à 10 100 €, sur le montant HT des travaux. La demande de subvention est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal après chiffrage complet.

#### **DCM12032018-6-Choix du maître d'œuvre pour la restauration du chœur et de la sacristie de l'église**

Le maire indique qu'une seule offre a été reçue après consultation de quatre maîtres d'œuvres pour la restauration du chœur et de la sacristie de l'église paroissiale. Il propose d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à Architecture et Héritage de VILLEURBANNE pour un montant de 23 900 € HT soit 16 400 € pour l'architecte du patrimoine et 7 500 € pour l'économiste de la construction (COS METRES).

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer le bon de commande et toutes pièces concernant ce dossier
- indique que les crédits sont prévus au budget principal en restes à réaliser
- charge le maire de solliciter une subvention auprès du Département de 25 %
- adopte le plan de financement suivant :

* subvention DRAC	10 000 €
* subvention Département 25 %	5 975 €
* autofinancement	7 925 €
Montant HT de la maîtrise d'œuvre	23 900 €

### **DCM12032018-7-Modification de la date du versement du CIA aux agents communaux**

Le maire rappelle que par délibération du 4 avril 2017, le conseil municipal mettait en place le régime indemnitaire des agents communaux, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.). L'article 12 stipule que le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement semestriel (juillet et décembre). Il est proposé de le verser en juin et décembre. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité décide de modifier l'article 12 de la délibération du 4 avril 2017 et de verser, dorénavant, le complément indemnitaire (CIA) en juin et en décembre.

### **DCM120320188-Fixation du tarif de locations de l'ancien local « surgélateur »**

Le maire rappelle que le local où sont situés les surgélateurs, n'est plus utilisé par l'association « case à igloo », suite à une importante panne du moteur. Une demande de location a été faite pour y entreposer du bois. Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de faire un état des lieux du local (M. Guy RAIMON)
- de voir avec la présidente de l'association qui débarrasse les cases
- définir l'utilisation éventuelle de ce local pour le stockage de matériel des associations
- décide de ne pas le louer à un particulier

### **DCM12032018-9-Destination du garage « Masseboeuf »**

Le maire indique que le garage « Masseboeuf » acquis par la commune sera disponible, après la manifestation sur le bois début juin. Le conseil municipal, après délibérations, propose de le louer à 50 € par mois en bail précaire en attendant l'issue de la réflexion sur l'usage définitif de ce local.

### **DCM12032018-10-Point sur les travaux en cours : local boulangerie, réseaux du village, haut débit, aire de camping-car**

#### **DCM12032018-10-A-Local boulangerie**

M. le maire indique que M. Ludovic VINCENT, accompagné de son technicien a fourni les plans d'aménagement du local. Les travaux seront lancés dès qu'il aura obtenu l'accord de la banque. Le chauffe-eau devra être déplacé. M. COLLAVINI s'inquiète du bruit engendré par tous les appareils et l'activité elle-même et la gêne qui pourrait être occasionnée aux voisins. Il ne sera pas nécessaire de poser un groupe de refroidissement extérieur, chaque appareil aura son propre système de refroidissement et les nuisances ne seraient pas perceptibles. Il sera toujours possible de procéder à la pose d'une paroi isolante sur le mur mitoyen avec l'appartement.

#### **DCM12032018-10-B-Réseaux du village**

M. Jean-Claude COLLAVINI, indique que CEGELEC procède à la mise en place des lignes électriques sous fourreaux. Les lanternes ne sont pas encore posées. L'entreprise a été relancée.

#### **DCM12032018-10-C-Haut débit**

M. Jean- Claude FABRE a procédé à la réception du chantier de pose de la fibre, la commune étant concernée par une chambre rue de la magnanerie. Une armoire sera posée à l'embranchement de la route de Vaunavès sur la RD17. Les services du département ont fait déplacer l'implantation afin de ne pas gêner la visibilité au croisement. Il indique que le très haut débit devrait desservir la commune fin juillet 2018.

**DCM12032018-10-D-Aire de camping-car**

Le maire rappelle que suite à l'intervention de M. MARION, propriétaire du camping qui a fait part de son aménagement pour recevoir les camping-cars, il y a lieu de décider de la réalisation ou non de l'aire municipale. Le conseil municipal, après délibérations, par 9 voix pour et 2 absentions décide de réaliser l'aire de camping-car, en limitant le stationnement sur 2 emplacements et pour une nuit. L'impact sur la fréquentation du camping sera analysé deux ans après la réalisation de l'aire. La commune mettra également en avant la promotion du camping sur la site internet de la commune.

**DCM12032018-11-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal**

Le maire indique qu'il a procédé à la location d'un appartement chemin de St Abdon à M. Rémy MARIN à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**DCM12032018-12-Questions diverses****DCM12032018-12-A-Chiens Patou**

Le maire indique qu'il a reçu plusieurs plaintes concernant la divagation de chiens Patou, sur la RD3 et les propriétés alentours. Ces chiens sont agressifs envers les piétons et rentrent dans les propriétés privées. Les élus reconnaissent que ces chiens ne peuvent être attachés et que les éleveurs doivent en disposer pour protéger leurs troupeaux, ils leurs sont imposés en cas d'attaque vis-à-vis des prédateurs. Le maire fera un courrier aux éleveurs de la vallée pour les sensibiliser aux problèmes des piétons et adressera une copie à M. le Préfet.

**DCM12032018-12-B-Remarques sur le foyer rural**

Mme Cathy RAMBAUD informe l'assemblée, de la part de l'association « Thoard en fête » suite à l'organisation de la St Blaise de certains disfonctionnements et de matériels usagés, à remplacer, au foyer rural.

La séance publique est close à 20 h 15.